



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du jeudi 28 mai 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 19/05/2026

date d'affichage : 19/05/2026

vingt-huit mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique BIZY,

Présents : Rémi ANDRE, Monique DOMEIZEL, Fabien ANDRIEU, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA, Dominique BIZY, Hélène COQUEREAU, Florian DELHAL, Nathalie DELMAS, Karine GOUZY, Jérôme LAIGUEGLIA, Loïc NOGRE, Bérange REYNAUD

Représentés : ;

Absents et Excusés :

Catherine ANDRE

Secrétaire de séance :

Magali MOURGUES

2026D044 - Objet : Acquisition matériel de sonorisation pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le groupe de travail "salle polyvalente" qui s'est réuni le 20 Avril 2026 propose de renouveler le matériel de sonorisation de la salle polyvalente à savoir un amplificateur et 2 micros.

Pour cela des devis ont été établis :

montant TTC en €	AGENCEMENT PHLIX	HYPER U
Amplificateur	799.00	899.99
2 micros	129.00	99.99
2 pieds de micro	94.40	57.80
TOTAL	1012.40	1057.78

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer ces dépenses
- Attribue cette acquisition à l'entreprise AGENCEMENT PHLIX
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Date de transmission de l'acte: 23/06/2026

Date de réception de l'AR: 23/06/2026

048-214801037-2026D044-DE

A G E D I

Adopté à l'unanimité (à main levée)

**Le Maire,
Dominique BIZY**

**Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Date de transmission de l'acte: 23/06/2026

Date de réception de l'AR: 23/06/2026

048-214801037-2026D044-DE

A G E D I